

MANUEL D'INSTRUCTIONS
DU MISSIONNAIRE

Publié par
Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours
Titre de l'édition originale :
Missionary Handbook
Traduction française 1990

Copyright Intellectual Reserve, Inc.

Tous droits de reproduction réservés

Printed in France

31152 140
French

Table des matières

Introduction	1
Préface	1
Renseignements en cas d'urgence	2
Votre appel	3
Prosélytisme	7
Méthodes éprouvées	7
Recherche	7
Instruction	9
Baptême et intégration	13
<i>Organisation missionnaire</i>	<i>14</i>
Comportement missionnaire	15
Conduite	15
Tenue vestimentaire et présentation	16
Emploi du temps quotidien	19
Dimanche et jours fériés	21
Journée de préparation	22

Préparation spirituelle	23
Préparation physique	24
Correspondance	24
Divertissements et activités culturelles	25
Relations	27
Avec votre compagnon/compagne	27
Avec les personnes du sexe opposé	29
Avec les membres de l'Eglise	30
Avec les membres de votre famille ou vos amis	32
Avec les Autorités générales	33
Lois et coutumes locales	33
Service	35
Logement	36
Jeûne	37
Santé et sécurité	38
Finances	40
Déplacements	43
Mutations	46

Ordonnances de la prêtrise	46
Attribution d'un nom et bénédiction des enfants	48
Baptême	49
Confirmation	51
Bénédiction de la Sainte-Cène	52
Consécration de l'huile	53
Bénédiction des malades	54
Onction avec l'huile	56
Scellement de l'onction	56
Consécration des tombes	57
Bénédictions paternelles et Bénédictions pour reconforter et conseiller	59
Manière de conférer la prêtrise et d'ordonner à un office	60
Mise à part	61
Conclusion	62

INTRODUCTION

PRÉFACE

Ce manuel d'instructions contient des renseignements essentiels. Il vous rendra beaucoup service pendant votre mission. Consultez-le chaque jour. Votre président de mission vous donnera des renseignements supplémentaires s'il le juge nécessaire.

RENSEIGNEMENTS EN CAS D'URGENCE

Nom: _____

Nationalité: _____

Numéro de passeport: _____

Activité: missionnaire de l'Eglise de
Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours.

Groupe sanguin: _____

Allergie ☐ à la pénicilline: ☐ à
d'autres produits (Précisez): _____

Affections ☐ diabète ☐ épilepsie ☐
autre (Précisez): _____

Personne à prévenir en cas d'urgence:
_____, président de la
mission, téléphone: _____

Adresse: _____

VOTRE APPEL

Vous avez été «appelé de Dieu par prophétie et par l'imposition des mains, par ceux qui détiennent l'autorité» (Articles de Foi, 1:5). Vous devez comprendre la nature de votre appel. Le message du Seigneur au monde stipule: «Et de plus, je vous le dis: Vous devez vous repentir et être baptisés en mon nom, et devenir comme un petit enfant, ou vous ne pouvez, en aucune manière hériter du royaume de Dieu» (3 Néphi 11:38). Vous représentez le Seigneur et son Eglise, la seule Eglise qui détienne l'autorité de baptiser ceux qui veulent croire et se repentir.

Le Seigneur désire la conversion de chacun. L'œuvre missionnaire vous donnera l'occasion d'aider les gens à prendre et à

tenir les engagements qui les conduiront au baptême au moyen de la conversion.

Suivez l'ensemble des directives et des techniques fondées sur Doctrine et Alliances 50:13-22 dans vos efforts prosélytes.

On appelle méthode de l'engagement cet ensemble de directives (voir *Manuel de formation des missionnaires*, pp. 42-59, 246-252; 31235 140).

Premièrement, *préparez* les gens avec qui vous prenez contact à ressentir l'Esprit. Quand ils ressentent l'influence du Saint-Esprit, *invitez-les* à s'engager à lire, à prier, à assister aux réunions de l'Eglise, et par la suite, à se faire baptiser. Puis *suivez-les* en les encourageant et en les soutenant, en les aidant dans un esprit d'amour et de compréhension à *répondre à leurs questions*. Utilisez la même méthode dans vos activités de dirigeant.

Rendez service avec dévouement et votre mission vous rapprochera du Seigneur et vous affermira spirituellement pour toute votre vie.

Vous avez été appelés à instruire tout le monde, mais avec la responsabilité expresse de rechercher les familles, la famille étant la cellule éternelle dans l'Evangile. Quand vous instruisez une famille entière, les membres de cette famille s'intègrent et s'affermissent mutuellement.

Votre message apportera joie et bonheur aux gens parmi lesquels vous œuvrez. Suivez l'exhortation du Seigneur et «veillez à le servir de tout votre cœur, de tout votre pouvoir, de tout votre esprit et de toutes vos forces afin d'être innocents devant Dieu au dernier jour. . .

«Car voici le champ est déjà mûr pour la moisson et voici, celui qui se sert de sa

faucille de toutes ses forces amasse des provisions afin de ne pas périr, mais apporte le salut à son âme» (D&A 4:2,4).

PROSÉLYTISME

MÉTHODES ÉPROUVÉES

Pour être efficace, utilisez la méthode de l'engagement en mettant l'accent sur les actions déterminantes qui suivent:

RECHERCHE

Utilisez toutes les occasions de trouver des gens à instruire. Les sources les plus efficaces pour cela sont les membres et les amis de l'Eglise eux-mêmes. Pensez à utiliser ces sources et les suivantes (indiquées par ordre d'efficacité décroissante).

1. Convertis récents
2. Services de baptême

3. Contacts des missionnaires de pieu avec les membres et les non-membres
4. Familles partiellement membres
5. Membres en général
6. Anciens amis de l'Eglise
7. Amis de l'Eglise actuels (conversations types)
8. Références provenant des médias, des centres d'accueil pour les visiteurs et du siège de l'Eglise
9. Efforts concentrés sur les non-pratiquants (fichier des adresses inconnues)
10. Activités de service
11. Nouveaux arrivés (emménagements)
12. Contacts établis lors d'activités spéciales
13. Porte-à-porte
14. Contact dans la rue
15. Conversation avec tout le monde

INSTRUCTION

En général:

- Enseignez deux à trois leçons missionnaires par semaine à chaque ami de l'Eglise seul ou à chaque famille d'amis de l'Eglise.
- Veillez à ce que des membres ou les missionnaires restent chaque jour en contact avec les amis de l'Eglise.
- Invitez les amis de l'Eglise à l'église dès le premier rendez-vous et lors des rendez-vous suivants.
- A la fin d'une leçon, fixez un rendez-vous avec les amis de l'Eglise et engagez-les à suivre la leçon missionnaire suivante et, si possible, toutes les autres leçons missionnaires. (Nous pardons

jusqu'à 80% des amis de l'Eglise après la première leçon).

- Pendant la première ou la deuxième leçon missionnaire, engagez les amis de l'Eglise à se faire baptiser et rappelez-leur cet engagement lors de chaque leçon missionnaire qui suit.
- Engagez les amis de l'Eglise à faire venir des amis et des membres de leur famille à la prochaine leçon missionnaire.
- Demandez à un missionnaire de pieu ou à d'autres membres de vous accompagner aussi souvent que possible pour les leçons missionnaires.
- Assurez le suivi de chaque engagement pris par l'ami de l'Eglise.

Pendant la deuxième leçon:

- Revoyez les progrès des amis de l'Eglise quant aux engagements pris

lors de la première leçon missionnaire. Au besoin, invitez à nouveau les amis de l'Eglise à s'engager.

- Invitez les amis de l'Eglise à se faire baptiser à une date précise, ou confirmez leur engagement à le faire.
- Faites-vous accompagner d'un membre ou d'un missionnaire de pieu qui assurera l'intégration.
- Confirmez la date et l'heure de toutes les leçons missionnaires qui restent.
- Utilisez l'invitation à donner des références (voir en page 14 d'*Instruction pour les leçons missionnaires*).
- Invitez les amis de l'Eglise à venir à l'église, ou confirmez l'engagement qu'ils ont déjà pris.

Au cours des leçons missionnaires trois à six:

- Prévoyez le service de baptême (prévoyez aussi de trouver d'autres gens à instruire grâce au service de baptême).
- Fixez une date et une heure pour l'entretien de baptême.
- Prenez des dispositions pour que les amis de l'Eglise aient une entrevue avec l'évêque ou le président de branche.
- Prévoyez les leçons figurant dans *Leçons pour les nouveaux membres* (31167 140) avec les amis de l'Eglise et avec les missionnaires de pieu (voir *Manuel de formation des missionnaires*, p. 239,
- Veillez à ce que les amis de l'Eglise continuent à lire le Livre de Mormon.
- Demandez des références.

BAPTÊME ET INTÉGRATION

- Aidez chaque ami de l'Eglise à remplir toutes les conditions requises pour le baptême.
- Contribuez à la préparation d'un service de baptême spirituellement édifiant et au suivi des non-membres qui y ont assisté.
- Soyez présent aux deux ou trois premières *Leçons pour les nouveaux membres* enseignées par les missionnaires de pieu.
- Poursuivez l'intégration en rendant visite aux nouveaux membres pendant plusieurs semaines après leur baptême.
- Demandez des références aux nouveaux membres.

ORGANISATION MISSIONNAIRE

Votre président de mission a deux assistants, des missionnaires, qui l'aident à diriger l'œuvre du prosélytisme. Votre mission est divisée en zones et en districts supervisés par des dirigeants de zone et de district.

Pour les problèmes ordinaires, consultez votre dirigeant de district. Pour les problèmes plus graves, y compris les problèmes personnels et les maladies, consultez votre président de mission.

Ne travaillez que dans le secteur missionnaire qui vous est attribué: secteur géographique dans lequel deux missionnaires servent en équipe. Les dirigeants de zone et de district travailleront avec vous selon besoin.

COMPORTEMENT MISSIONNAIRE

CONDUITE

En qualité de représentant du Seigneur Jésus-Christ, apprenez toutes les règles missionnaires et obéissez-y. Efforcez-vous de bien représenter le Sauveur. Veillez à ce que vos pensées, vos paroles et vos actions restent en harmonie avec le message de l'Évangile (voir Mosiah 4:29,30; D&A 64:29; 1 Thessaloniens 2:1-12).

Rappelez-vous que votre comportement influe sur votre efficacité et sur l'attitude des non-membres et des membres. Si vous vous conduisez d'une manière digne et empreinte de calme, des portes s'ouvriront

pour que vous puissiez enseigner l'Évangile.

Ne lisez que des livres, magazines et autres publications autorisés par l'Église et par votre président de mission. Que votre conversation soit exempte de controverse et de querelle. Repensez souvent au conseil qu'a donné Brigham Young: «Que votre esprit soit centré sur votre mission» (Discours de Brigham Young, p. 332).

TENUE VESTIMENTAIRE ET PRÉSENTATION

Veillez à avoir une présentation digne d'un représentant du Seigneur. Votre présentation doit appuyer ce que vous dites. Une tenue vestimentaire et une présentation correctes vous aideront à gagner le respect et la confiance de ceux auprès de qui vous travaillez.

1. Portez des vêtements classiques. Frères: chemise blanche et cravate classique. Complet de ville de couleur classique pendant le prosélytisme et toutes les réunions, sauf indications contraires émanant de votre président de mission. Sœurs: couleurs classiques. Jupes et robes couvrant le genou. Ne portez pas de pantalon, de jupes ni de robes longues.
2. Faites-vous couper régulièrement les cheveux. Gardez tout le temps les cheveux propres et bien peignés. Frères: vos cheveux ne doivent couvrir ni les oreilles, ni le col de chemise. Les coiffures extravagantes ou en volume ne conviennent pas. Ne portez ni la moustache, ni la barbe, ni les pattes dépassant le milieu de l'oreille. Sœurs: choisissez une coupe classique facile à entretenir.

3. Soyez propres et soignés. Prenez fréquemment un bain, et utilisez un déodorant. Cirez vos chaussures, et que vos vêtements soient propres, raccommodés et bien repassés.

EMPLOI DU TEMPS QUOTIDIEN

Le temps que vous passez en mission est précieux. Utilisez donc pleinement chaque jour. Voici l'emploi du temps quotidien recommandé.

6.30	Lever
7.00	Etude avec votre compagnon
8.00	Petit-déjeuner
8.30	Etude personnelle
9.30	Prosélytisme
12.00	Déjeuner
13.00	Prosélytisme
17.00	Dîner
18.00	Prosélytisme
21.30	Fin du prosélytisme; préparation des activités du lendemain
22.30	Coucher

Si vous apprenez une autre langue, passez trente minutes chaque jour à étudier cette langue. Prévoyez aussi du temps pour faire régulièrement de l'exercice et pour écrire dans votre journal.

Suivez les directives contenues dans le *Programme d'étude de l'Evangile pour les missionnaires* (31157 140) pour votre étude personnelle. Rappelez-vous l'instruction et la promesse du Seigneur: «Ne cherche pas à proclamer ma parole, mais cherche tout d'abord à l'obtenir et alors ta langue sera déliée; puis, si tu le désires, tu auras mon Esprit et ma parole, oui, le pouvoir de Dieu pour convaincre les hommes» (D&A 11:21).

Servez-vous régulièrement du *Manuel de formation des missionnaires* et des leçons missionnaires pour étudier avec votre compagnon et en réunion de district.

DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

Les instructions suivantes vous aideront à sanctifier le jour du sabbat:

1. Assistez régulièrement aux réunions du dimanche (prêtrise, Société de Secours, Ecole du Dimanche, et réunion de Sainte-Cène) et aux sessions générales des conférences de pieu ou de district. Assistez aux retransmissions de la conférence générale, si elles sont diffusées. Vous n'êtes pas censés assister à d'autres réunions de l'Eglise, à moins d'accompagner des amis ou de remplir une tâche précise. Chaque fois que vous le pouvez, prenez des dispositions pour que des membres accompagnent les amis de l'Eglise aux réunions.
2. Passez autant de temps que possible à

faire du prosélytisme. Le samedi, le dimanche et les jours fériés sont des jours excellents pour trouver et pour instruire des amis de l'Eglise, parce que beaucoup de parents sont au foyer et que les familles sont ensemble.

JOURNÉE DE PRÉPARATION

Servez-vous des journées de préparation pour votre préparation spirituelle et matérielle. La journée de préparation se termine à 18.00 heures (Après 18.00 heures, faites du prosélytisme, comme d'habitude). Occupez-vous de vos affaires personnelles pendant la journée de préparation afin de pouvoir vous concentrer pleinement sur le service du Seigneur le reste de la semaine.

La journée de préparation constitue une

pause dans le prosélytisme intensif habituel; cependant, profitez des occasions qui se présentent pour trouver des amis de l'Eglise. Pendant la journée de préparation, en public, portez les vêtements normaux pour l'œuvre missionnaire ou d'autres vêtements convenant mieux à telle ou telle activité.

Faites en sorte que les activités de la journée de préparation soient productives et éducatives. Suivez les directives ci-dessous pour préparer soigneusement la journée et pour utiliser sagement votre temps.

PRÉPARATION SPIRITUELLE

Commencez la journée de préparation par une période d'étude, qui se tiendra tôt, à l'heure habituelle, et terminez-la par une soirée complète de prosélytisme. Participez à des activités qui vous renforceront spiri-

tuellement et qui vous aideront à servir de tout votre cœur et de toutes vos forces pendant le reste de la semaine.

PRÉPARATION PHYSIQUE

Utilisez la journée de préparation pour vos besoins personnels (lessive, coiffeur, ménage, lavage des voitures, achats et autres préparatifs pour la semaine qui vient). Gardez une présentation propre et soignée, quels que soient les vêtements convenant à vos activités récréatives.

CORRESPONDANCE

Ecrivez chaque semaine à vos parents pendant la journée de préparation. Limitez tous les liens non autorisés, téléphoniques ou autres, avec des personnes, membres compris, dans les limites ou proches de votre mission. Informez le bureau de la mission en cas de changement d'adresse de vos parents.

DIVERTISSEMENTS ET ACTIVITÉS CULTURELLES

Préparez des activités sans danger, saines et édifiantes qui vous aideront à travailler d'une manière plus productive pendant le reste de la semaine. Restez avec votre compagnon pendant toutes ces activités. Ne vous servez de véhicule de la mission qu'à des fins officielles ou autorisées.

Pendant la journée de préparation, visitez des musées, des sites historiques, des zoos, des expositions spéciales et des centres culturels. Cependant, ne sortez pas du secteur qui vous est attribué sans y être autorisé. (Les dirigeants de district doivent approuver les déplacements en dehors de votre quartier : les dirigeants de zone doivent approuver les déplacements à l'extérieur de votre district dans la zone; et le président de mission doit approuver les déplacements en dehors de la zone).

Abstenez-vous de regarder la télévision, de passer des cassettes vidéo non autorisées ou d'écouter la radio ou des cassettes audio non autorisées. Ne participez pas à des groupes musicaux ou à des équipes de sports et n'en organisez pas.

Les divertissements doivent être sans danger. Si vous faites régulièrement, de l'exercice vous aurez moins de rixe d'avoir des blessures d'origine sportive. Ne vous livrez pas à des sports de contact, des sports aquatiques, à des sports d'hiver, ne faites pas de moto, d'équitation, d'alpinisme, ne voyagez pas dans un bateau ou un avion privé, ne manipulez pas d'armes à feu ni d'explosifs en tous genres, et ne vous livrez à aucune activité de ce genre. Ne faites pas de natation. Vous pouvez jouer au basketball, mais pas sur un terrain complet ni dans des championnats ou des tournois organisés.

RELATIONS

AVEC VOTRE COMPAGNON/ COMPAGNE

Ne soyez jamais seuls. L'équipe apporte force et protection. Travaillez par deux à la manière du Seigneur et vous pourrez vous protéger mutuellement des tentations et des fausses accusations. Vous pouvez également vous soutenir mutuellement quand vous témoignez (voir Ecclésiaste 4:9,10).

Si votre compagnon/compagne a des difficultés avec l'œuvre ou d'ordre personnel, soyez sensibles à ces problèmes et cherchez conseil auprès de votre président de mission. Bien que vous deviez être loyal(e) envers votre compagnon/compagne, vous devez comprendre que tout écart de conduite ou que toute violation des règles mis-

sionnaires peut menacer l'efficacité de son service, et son salut. Aimez suffisamment votre compagnon/compagne pour demander l'aide du président de mission avant qu'un problème ne devienne grave.

En équipe, priez, étudiez et prévoyez votre travail ensemble chaque jour. Prenez le temps, au moins une fois chaque semaine de planifier encore et de faire le bilan de vos relations de compagnons. Cherchez à être d'un seul esprit et à poursuivre le même objectif, et aidez-vous mutuellement à réussir. Appelez toujours votre compagnon ou votre compagne de la manière appropriée: frère ou sœur.

Votre compagnon ou votre compagne et vous devez dormir dans la même chambre, mais pas dans le même lit. Vous devez vous lever et vous coucher en même temps chaque jour; vous ne devez pas veiller tard

pour être seul. Etudiez souvent avec votre compagnon les directives contenues dans le *Manuel de formation des missionnaires*, pp. 249-251, à «Compagnons».

AVEC LES PERSONNES DU SEXE OPPOSÉ

Ne soyez jamais seul et n'ayez aucun rapport inconvenant avec qui que ce soit de l'autre sexe. Il n'est pas toléré de flirter ou de sortir avec une personne de l'autre sexe. Vous ne devez pas téléphoner, écrire à qui que ce soit de l'autre sexe habitant dans les limites de la mission ou à proximité ni en accepter des appels téléphoniques ou des lettres.

Avec votre compagnon/compagne, vous ne pouvez rendre visite à des membres ou des amis de l'Eglise seuls de l'autre sexe, y compris aux personnes divorcées, que lorsque

vous êtes accompagnés d'un couple ou d'un autre membre adulte de votre sexe. Essayez d'instruire les amis de l'Eglise seuls chez un membre, ou demandez à des missionnaires du même sexe de les instruire. Suivez toujours cette règle, même si la situation semble sans risque.

AVEC LES MEMBRES DE L'ÉGLISE

Aidez les membres à assumer leurs responsabilités missionnaires (voir *Manuel de formation des missionnaires*, pp. 193-199, et le *Manuel d'instructions, Mission de pieu* [31175 140, pp. 8,9.]

Quand vous travaillez conjointement avec les membres, vous devez:

1. Coordonner les efforts missionnaires des membres et l'intégration par l'intermédiaire du dirigeant de mission de paroisse. Utilisez les principes de la

méthode de l'engagement pour motiver et pour inspirer les membres et les dirigeants à assumer leurs responsabilités missionnaires.

2. Demander aux membres des références, en vous servant des principes et des techniques de la méthode de l'engagement (voir *Manuel de formation des missionnaires*, pp. 193-199).
3. Parler de l'œuvre missionnaire, raconter les réussites, donner des idées sur la manière de faire connaître l'Évangile, et donner confiance aux membres et inspirer-leur confiance. Quand vous êtes invités à manger par des membres, utilisez le temps que vous passez avec eux pour les motiver dans leurs efforts missionnaires et pour obtenir des références. Les invitations à dîner doivent rester courtes (peut-être entre 5.00 et 6.00 heures ou pendant

l'heure traditionnelle du repas dans la région où vous servez). N'oubliez pas d'exprimer votre appréciation pour l'hospitalité qui vous est offerte.

4. Ne rendez visite ou ne téléphonez aux membres qu'aux heures convenables.
5. Dites aux membres de s'adresser à leurs dirigeants de la prêtrise ou à des professionnels compétents pour tout conseil ou aide médicale.
6. Ne séjournez pas chez des membres ou des non-membres pendant qu'ils sont en vacances.

AVEC LES MEMBRES DE VOTRE FAMILLE OU VOS AMIS

N'écrivez qu'aux membres de votre famille et qu'à d'autres personnes de chez vous. Ne téléphonez pas à vos parents, amis ou aux membres de votre famille. En cas

d'urgence, mettez-vous en contact avec votre président de mission.

AVEC LES AUTORITÉS GÉNÉRALES

Présentez vos difficultés et posez vos questions à votre président de mission. N'écrivez pas directement au président de l'Eglise ni aux autres Autorités générales. Les lettres provenant de missionnaires et adressées aux Autorités générales sont renvoyées au président de mission.

LOIS ET COUTUMES LOCALES

Si vous servez hors de votre pays natal, rappelez-vous qu'en tant qu'invité, vous devez respecter les coutumes, les traditions et les biens de vos hôtes.

1. Obéissez à toutes les règles de la mission,

aux règlements civils, aux conditions stipulées par votre visa, et aux lois du pays. Respectez les lois concernant les frontières, les règles afférant au port d'un passeport et obéissez strictement aux lois coutumières.

2. Ne participez jamais à des activités politiques ou commerciales. Ne donnez aucun renseignement politique, économique ou autre sur la région.
3. Respectez les coutumes et la culture de ceux chez qui vous servez. Respectez les croyances, les pratiques religieuses et les rites sacrés des autres. Faites preuve de tact dans ce que vous écrivez et dites en public et en privé sur les gens, les institutions et les situations. Ne faites et n'écrivez pas de commentaires négatifs sur les situations culturelles ou politiques locales.

4. Ne participez jamais à des formalités d'adoption. Ne conseillez pas et n'encouragez pas l'émigration.

En bref, suivez le conseil de l'apôtre Paul de ne pas devenir une pierre d'achoppement pour ceux que vous essayez d'instruire (voir 1 Corinthiens 8:8-13; 9:14, 19-23).

SERVICE

1. Soyez courtois et rendez service.
2. Avec l'accord de votre président de mission, rendez service dans la collectivité. Limitez les activités de service à quatre heures par semaine pendant la journée, à l'exception du week-end ou du jour de préparation sauf en situation d'urgence ou de catastrophe suivant les directives de votre président de mission.

LOGEMENT

Tout logement missionnaire doit avoir l'approbation de votre président de mission. En règle générale, soyez locataire de particuliers dans la collectivité où vous travaillez. Votre lieu de résidence doit se trouver dans le secteur qui vous est attribué, vous permettre de maintenir la dignité de votre appel, vous assurer suffisamment d'intimité et être salubre. Soyez un locataire respectueux et entretenez votre logement en suivant les directives d'entretien établies par votre propriétaire.

N'habitez pas au même endroit que des personnes seules du sexe opposé (y compris des personnes divorcées et des jeunes veuves ou veufs) ni au même endroit que des personnes du sexe opposé dont le conjoint

est souvent absent. Le logement missionnaire doit avoir une entrée et une salle de bain personnelles.

Normalement, deux missionnaires seulement habitent dans une unité. Le président de mission doit approuver toute exception.

JEÛNE

De temps en temps, vous pouvez jeûner pour une raison spéciale, mais le jeûne ne doit pas dépasser une journée. Généralement, le jeûne mensuel est suffisant. Ne demandez pas à vos amis, à vos parents, ou aux membres de votre paroisse ou branche d'origine de faire avec vous un jeûne pour une occasion particulière pour des amis de l'Eglise. Vous pouvez recueillir toutes les bénédictions de la loi du jeûne en payant

vos offrandes de jeûne le dimanche de jeûne à l'évêque ou au président de branche où vous servez.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Prenez soin de votre santé de manière à pouvoir servir de tout votre cœur, de tout votre pouvoir, de tout votre esprit et de toute votre force. Veillez à ce qui suit:

1. Équilibre alimentaire. Apprenez à connaître les aliments disponibles qui sont sans danger et qui constituent une alimentation équilibrée et nourrissante. Mangez régulièrement des aliments provenant de tous les groupes alimentaires de base.
2. Repos approprié. Soyez couchés tous les soirs pour 22.30 heures et levez-vous chaque matin à 6.30 heures.

3. Exercice. Suivez le programme recommandé de condition physique.
4. Hygiène personnelle. Prenez régulièrement un bain, chaque jour si possible. Veillez à la propreté et à l'ordre de vos vêtements, de votre literie, de vos serviettes de toilette, de votre vaisselle et votre logement. Débarrassez-vous correctement et rapidement des ordures.
5. Sécurité. Suivez les règles de sécurité pour les véhicules, les bicyclettes, les appareils ménagers, les radiateurs et les autres objets qui peuvent être dangereux. Ne mettez pas votre santé ni votre sécurité en danger pour faire des économies ni pour quelque autre raison.
6. Soins médicaux. Si vous tombez malade ou que vous avez un accident, demandez de l'aide et informez votre président de mission. Votre président de mission

saura quels sont les médecins et les dentistes compétents dans votre secteur. N'oubliez pas de vous faire vacciner comme il est requis dans votre secteur missionnaire et de faire pratiquer les rappels nécessaires. Si vous êtes dans le voisinage de personnes malades, prenez les précautions qui s'imposent.

FINANCES

Considérez votre argent comme sacré. Dépensez-le avec sagesse et uniquement pour payer ce qui se rapporte à votre mission. Il est le fruit des sacrifices de votre famille, de vos sacrifices personnels et de ceux d'autres personnes.

1. Tenez un budget serré. Inscrivez toutes vos dépenses. Si vous avez de l'excé-

dent, ne dépensez pas plus que nécessaire; cela gênera votre compagnon qui n'est peut-être pas aussi fortuné.

2. Ne vous endettez pas. Ne prêtez ni n'empruntez jamais d'argent, pas même à vos compagnons. Conservez une réserve de 50 à 100 dollars en lieu sûr (compte chèque par exemple) pour les dépenses imprévues (les mutations par exemple). Appelez votre président de mission si vous avez des problèmes financiers.
3. Payez toutes vos factures avant de quitter un secteur. Informez l'administration du téléphone et les autres services du changement d'abonné, quand vous quittez un secteur missionnaire. (Si les frais d'installation ou de réouverture de contrat sont trop importants, on peut envisager de conserver l'abonnement au nom de la mission.)

4. Payez comptant toutes documentations et fournitures achetées au bureau de la mission et destinées à être revendues.
5. Evitez de gaspiller votre argent à acheter des souvenirs et d'autres choses superflues. N'achetez et n'utilisez de matériel et de fournitures photo qu'avec parcimonie. N'accumulez pas trop de bagages. Si vous servez à l'étranger, rappelez-vous qu'en rentrant chez vous, vous devez indiquer les objets acquis pendant votre mission dans votre déclaration en douane. Soyez prêts à observer strictement les règlements douaniers.
6. Chaque dimanche de jeûne, payez vos offrandes de jeûne à l'évêque ou au président de branche du secteur où vous servez. Vous n'êtes pas tenu de payer la dîme sur votre argent de soutien, mais vous devez payer la dîme par l'intermé-

diaire de votre paroisse d'origine sur toutes sources extérieures de revenu (investissements et intérêts, par exemple).

7. Évaluez vos fonds environ deux mois avant la fin de votre mission. Si vous avez plus que nécessaire, demandez que l'on vous en envoie moins afin que vous puissiez rentrer chez vous sans excès d'argent.

DÉPLACEMENTS

Il arrive que des véhicules de la mission soient mis à la disposition des missionnaires pour les aider à prendre les contacts, à enseigner davantage de leçons missionnaires et à baptiser davantage de personnes. C'est un avantage accordé par le président de mission. Si vous avez cet avantage et que

vous ne respectiez pas les règles, il peut vous être enlevé. Pour conserver cet avantage, vous devez:

1. Avoir le permis de conduire et bien connaître les règles et modalités d'utilisation du véhicule.
2. Ne conduire que des véhicules appartenant à l'Eglise. Ne conduisez pas ceux de membres ni de non-membres.
3. Ne pas laisser quelqu'un d'autre conduire, et n'inviter ni amis de l'Eglise, ni membres à monter dans les automobiles appartenant à l'Eglise.
4. Ne vous servir des automobiles que pour les affaires autorisées de la mission dans les limites du secteur géographique qui vous est imparti.
5. A tout moment, veiller à votre sécurité. Conduisez prudemment, et attachez

vosre ceinture de sécurité chaque fois que le véhicule roule. Priez le Seigneur de vous protéger quand vous conduisez. Les compagnons sont tous deux responsables de la sécurité et de l'entretien du véhicule. Le compagnon qui ne conduit pas doit rester éveillé et attentif pour aider le conducteur.

6. Ne pas toucher au compteur kilométrique. Dans beaucoup de pays, la loi s'y oppose; de toute manière, c'est un acte malhonnête.

Si vous faites de la bicyclette, apprenez les règles de sécurité de la bicyclette, soyez très prudent et évitez de monter à bicyclette après la tombée de la nuit, dans une circulation dense et dans des conditions météorologiques mauvaises.

MUTATIONS

Si vous êtes muté, rendez-vous directement à votre nouveau secteur missionnaire et rejoignez sans délai votre compagnon. Si votre compagnon est muté et que vous ne l'êtes pas, restez chez vous à moins que des dispositions soient prises avec votre dirigeant de district. Chaque missionnaire n'aura pas plus de deux valises et d'une mallette.

ORDONNANCES DE LA PRÊTRISE

On demande souvent aux frères missionnaires d'accomplir des ordonnances de la prêtrise. Vous devez connaître et appliquer les directives suivantes :

1. Soyez dignes d'être guidés par le Saint-Esprit.

2. Suivez la méthode de base résumée dans cette partie. Il n'est pas nécessaire que vous utilisiez des mots et des expressions précis, à l'exception de ceux de la prière du baptême et de la consécration du pain et de l'eau, qui sont données par la révélation (voir Moroni 4:3;5:2; D&A 20:73,77,79).
3. Faites preuve de dignité et de recueillement quand vous accomplissez une ordonnance.
4. Prenez toutes les dispositions nécessaires pour permettre à ceux qui parlent une autre langue et aux mal-entendants de comprendre l'ordonnance.
5. Quand de nombreux frères prennent part à l'accomplissement de l'ordonnance, chacun doit poser légèrement la main droite sur la personne qui reçoit l'ordon-

nance et la main gauche sur l'épaule du frère à sa gauche.

Vous trouverez ci-dessous la liste de certaines ordonnances que les frères missionnaires peuvent être appelés à accomplir:

ATTRIBUTION D'UN NOM ET BÉNÉDICTION DES ENFANTS

Conformément à Doctrine et Alliances 20:70, seuls les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek participent à l'ordonnance de l'attribution d'un nom et de la bénédiction d'un enfant. Pour bénir un bébé, les frères de la prêtrise forment un cercle et placent les mains sous le bébé. Pour bénir un enfant plus âgé, les frères de la prêtrise placent les mains sur la tête de l'enfant. La personne qui prononce la bénédiction:

1. s'adresse à notre Père céleste.
2. Indique que l'ordonnance est accomplie

par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.

3. donne un nom à l'enfant.
4. Ajoute la bénédiction que dicte l'Esprit.
5. Termine au nom de Jésus-Christ.

BAPTÊME

Sous la direction de l'autorité présidente, des prêtres ou des détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek dignes peuvent baptiser les personnes qualifiées. Pour accomplir cette ordonnance, le détenteur de la prêtrise:

1. Se tient dans l'eau avec la personne qui va être baptisée.
2. (Par commodité et par mesure de sécurité) tient de la main gauche le poignet droit de la personne, puis place son propre poignet gauche dans la main gauche de la personne.
3. Lève le bras droit à angle droit.

4. Appelle la personne par ses prénoms et nom et dit: «Ayant reçu l'autorité de Jésus-Christ, je vous baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Amen» (D&A 20:73).
 5. (Par commodité) demande à la personne de se boucher le nez avec la main droite; le détenteur de la prêtrise place ensuite la main droite dans le haut du dos de la personne et immerge complètement la personne.
 6. Aide la personne à sortir de l'eau.
- Chaque baptême doit être attesté par deux prêtres ou deux détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek, qui s'assurent qu'il est accompli correctement. Si la formule de baptême n'a pas été prononcée correctement, la personne effectuant le baptême doit la redire et réimmerger la personne qui se fait baptiser. Si une partie du corps ou des vêtements de

la personne qui se fait baptiser n'a pas été recouverte par l'eau, il faut redire la formule de baptême et immerger complètement la personne.

CONFIRMATION

Un ou plusieurs détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek peuvent participer à la confirmation d'une personne membre de l'Eglise et au don du Saint-Esprit. Ils posent les mains, sans peser, sur la tête de la personne; le détenteur de la prêtrise qui prononce la confirmation:

1. Appelle la personne par ses prénoms et nom.
2. Indique que l'ordonnance est accomplie par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Confirme la personne membre de l'Eglise

de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours.

4. Confère le Saint-Esprit en disant:
«Recevez le Saint-Esprit» (*et non* «recevez le *don* du Saint-Esprit»).
5. Ajoute la bénédiction que lui dicte l'Esprit.
6. Termine au nom de Jésus-Christ.

BÉNÉDICTION DE LA SAINTE-CÈNE

La Sainte-Cène peut être bénie par des prêtres ou des détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek dignes. La personne qui bénit le pain s'agenouille et prononce la prière de Sainte-Cène qui est révélée dans Doctrine et Alliances 20:77; le pain est alors distribué à l'assemblée. La personne qui bénit l'eau s'agenouille et prononce la prière qui est révélée dans Doctrine et Alliances 20:79, en remplaçant les mots *ce vin* par les mots *cette*

eau; l'eau est alors distribuée à l'assemblée. Les prières de Sainte-Cène doivent être prononcées correctement. Si quelqu'un fait une erreur dans une prière de Sainte-Cène et ne se corrige pas, l'évêque doit lui faire redire correctement la prière.

CONSÉCRATION DE L'HUILE

Un ou plusieurs détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek peuvent consacrer de l'huile d'olive pure et la mettre à part pour le but sacré de l'onction des malades. On ne doit pas utiliser d'autre huile. Pour consacrer l'huile, le détenteur de la prêtrise:

1. Tient le récipient d'huile d'olive ouvert.
2. S'adresse à notre Père céleste.
3. Dit qu'il accomplit l'ordonnance par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
4. Consacre l'huile (non le récipient) et la

met à part pour l'onction et la bénédiction des malades et des affligés.

5. Termine au nom de Jésus-Christ.

BÉNÉDICTION DES MALADES

Seuls les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek peuvent bénir les malades. Normalement deux ou plusieurs d'entre eux accomplissent cette ordonnance. Néanmoins, si personne n'est là pour l'aider, un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek a l'autorité d'oindre et de sceller l'onction. S'il n'a pas d'huile, il peut donner une bénédiction par l'autorité de la prêtrise.

Le père qui détient la Prêtrise de Melchisédek donnera une bénédiction aux membres malades de sa famille. Il peut demander à un autre détenteur de la Prêtrise de Melchisédek de l'assister.

L'ordonnance de la bénédiction des malades

se fait à la demande du malade ou de quelqu'un que cela touche directement, pour que la bénédiction soit selon leur foi (voir D&A 24:13-14). Par conséquent, les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek qui se rendent dans les hôpitaux ne demanderont pas à donner de bénédiction aux malades.

Si quelqu'un qui a déjà reçu une onction et une bénédiction demande une autre bénédiction pour la même maladie, il n'est ordinairement pas nécessaire que le détenteur de la prêtrise l'oigne de nouveau d'huile. Dans ce cas, il donne simplement une bénédiction par l'imposition des mains et par l'autorité de la prêtrise.

L'ordonnance de la bénédiction des malades se fait en deux parties: (1) l'onction avec l'huile et (2) le scellement de l'onction.

Onction avec l'huile

L'onction est accomplie par un détenteur de la Prêtrise de Melchisédek.

1. Il met une petite quantité d'huile sur la tête de la personne.
2. Il pose les mains sur la tête de la personne et l'appelle par son nom.
3. Il indique qu'il accomplit l'ordonnance par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
4. Il déclare qu'il oint d'huile consacrée.
5. Il termine au nom de Jésus-Christ.

Scellement de l'onction

Normalement, deux détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek ou plus posent les mains sur la tête de la personne malade.

L'un d'eux prononce les paroles du scellement:

1. Il s'adresse au malade par son nom.
2. Il indique que l'ordonnance est accomplie par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Il scelle et confirme l'onction.
4. Il prononce une bénédiction de la prêtrise que lui dicte l'Esprit.
5. Il termine au nom de Jésus-Christ.

CONSÉCRATION DES TOMBES

Seuls les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek peuvent consacrer les tombes. La personne qui accomplit l'ordonnance doit avoir reçu l'accord de l'évêque, qui consulte la famille. Le détenteur de la prêtrise qui en a l'autorisation:

1. S'adresse à notre Père céleste.

2. Annonce qu'il accomplit l'ordonnance par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Consacre l'emplacement de la sépulture comme lieu de repos pour le corps du défunt.
4. (S'il le désire) prie pour que l'emplacement soit sanctifié et protégé jusqu'à la résurrection.
5. Demande au Seigneur de consoler la famille et exprime les pensées que lui inspire l'Esprit.
6. Termine au nom de Jésus-Christ.

On peut faire une prière au bord de la tombe au lieu d'une prière de consécration si des membres de la famille s'opposent à l'ordonnance de la consécration de la tombe ou ne la comprennent pas.

BÉNÉDICTIONS PATERNELLES ET BÉNÉDICTIONS POUR RÉCONFORTER ET CONSEILLER

Les détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek peuvent donner des bénédictions de réconfort et de conseil. Les pères peuvent donner des bénédictions à leurs enfants à des occasions particulières: départ de chez eux pour poursuivre leurs études, pour aller en mission, pour se marier, pour effectuer leur service militaire. Une bénédiction paternelle peut être préservée dans les documents familiaux, mais elle n'est pas conservée dans les registres de l'Eglise. Une bénédiction paternelle s'administre de la même façon que toute autre bénédiction de réconfort et de conseil. Le père:

1. Pose les mains sur la tête de la personne qu'il bénit.

2. Appelle la personne par ses prénoms et nom.
3. Indique qu'il donne la bénédiction par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
4. Prononce les remerciements, les conseils, les exhortations et les promesses dictés par l'Esprit.
5. Termine au nom de Jésus-Christ.

MANIÈRE DE CONFÉRER LA PRÊTRISE ET D'ORDONNER À UN OFFICE

Pour conférer la prêtrise ou ordonner à un office, les détenteurs autorisés de la prêtrise placent légèrement les mains sans peser sur la tête de la personne. Alors, le détenteur de la prêtrise qui prononce l'ordination:

1. Appelle la personne par son nom et ses prénoms.

2. Indique que l'ordonnance est effectuée par l'autorité de la prêtrise.
3. Confère la Prêtrise d'Aaron ou de Melchisédek, si elle n'a pas déjà été conférée.
4. Ordonne à un office précis dans la Prêtrise d'Aaron ou de Melchisédek et confère les droits, les pouvoirs et l'autorité inhérents à cet office.
5. Ajoute les paroles de bénédiction que l'Esprit lui inspire.
6. Termine au nom de Jésus-Christ.

MISE À PART

Plusieurs détenteurs de la Prêtrise de Melchisédek peuvent participer à la mise à part d'une personne à un poste dans l'Eglise. Ils placent les mains sur la tête de la personne; puis le détenteur de la prêtrise qui sert de porte-parole:

1. Appelle la personne par son nom.
2. Indique que l'ordonnance est accomplie par l'autorité de la Prêtrise de Melchisédek.
3. Met la personne à part à un office dans le pieu ou la paroisse de l'Eglise.
4. Ajoute la bénédiction que lui inspire l'Esprit.
5. Termine au nom de Jésus-Christ.

CONCLUSION

Pour vous préparer aux difficultés de votre mission, apprenez les procédures et les suggestions contenues dans ce manuel d'instructions. Servez-vous de ces directives pour votre sécurité et votre bien-être personnels. Apprenez à aimer votre Père céleste, votre compagnon, et les gens pour

lesquels vous travaillez. Alors, vous serez guidé par l'Esprit afin d'apporter la joie et le bonheur à vos semblables. Cela peut contribuer à votre bonheur, vous rendre plus fort dans votre vie ici-bas et vous amener au salut éternel.

EGLISE DE
JÉSUS-CHRIST
DES SAINTS
DES DERNIERS JOURS

French 31152 140